

Nom commercial : Argile verte du Velay

Référence produit correspondante : MVF 300

Origine : Argile 100% naturelle extraite en Auvergne et transformée sur notre site de production dédié à l'argile. Ingrédient fabriqué sans additif ou traitement chimique.

CARACTERISTIQUES

❖ Minéralogie

Nom INCI	N° CAS	Proportion	Pureté en argile
Illite	106958-53-6	40 - 65 %	
Montmorillonite	1318-93-0	10 - 15 %	> 80 %
Kaolinite	1318-74-7	8 - 20 %	

Argile garantie sans quartz, non fibreuse.

❖ Chimie

Composés chimiques		Proportions moyennes	Ecart-types moyens
Oxyde de silicium	SiO ₂	42.10 %	± 2.78 %
Oxyde d'aluminium	Al ₂ O ₃	24.69 %	± 1.45 %
Oxyde de fer	Fe ₂ O ₃	11.97 %	± 3.99 %
Oxyde de calcium	CaO	8.19 %	± 2.64 %
Oxyde de potassium	K ₂ O	7.54 %	± 0.88 %
Oxyde de magnésium	MgO	3.39 %	± 0.43 %
Oxyde de sodium	Na ₂ O	2.27 %	± 1.50 %
Oxyde de titane	TiO ₂	0.96 %	± 0.23 %
Oxyde de phosphore	P ₂ O ₅	0.21 %	± 0.12 %
Oxyde de manganèse	MnO	0.14 %	± 0.04 %

❖ Physico chimie

Aspect	Poudre beige-verte	
Odeur	Aucune	
Humidité (Humidimètre METTLER TOLEDO)	< 8 %	
pH (Méthode NF EN ISO 787-9 T31-235)	8 – 9	
Perte au feu (à 900° C)	Entre 13 et 20%	
Densité	800 g/L	
Granulométrie (Granulomètre Mastersizer 2000 Malvern)	Inférieure à 300 µm	70 %
	Inférieure à 500 µm	100 %

CERTIFICATIONS

L'usine de production est certifiée FCA (Feed Chain Alliance) N° 04-619.03

Produit contrôlé par ECOCERT Intrants utilisable en agriculture biologique conformément aux Règlements (CE) n°834/2007 et 889/2008.





INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

N° d'autorisation UE de l'additif : **1g599**.

Argile enregistrée auprès des Services Vétérinaires de la Haute-Loire au titre du règlement CE 183/2005 : 38017197500028.

Etablissement enregistré sous le numéro FR 43.216.006.

Code nomenclature douane : 25084000.

❖ Métaux lourds et dioxines / PCB

Plomb	< 30 ppm
Cadmium	< 2 ppm
Niveaux de dioxines et PCB conforment au règlement UE 589/2014, résultats proches de zéro	

❖ Substances indésirables

C.M.R.	Aucune
Allergènes	Aucune
Nanomatériaux	Aucun
E.S.B., O.G.M., C.O.V.	Non applicable
Produit non concerné par REACH	

❖ Dose réglementaire

Teneur maximale d'additif cumulé d'argile verte du Velay dans l'aliment complet pour animaux ayant une teneur en humidité de 12% :

	Mg/kg
Poulets et espèces mineures de volailles d'engraissement	
Bovins et espèces mineures de ruminants d'engraissement	50 000
Porcs et porcelets	
Autres espèces, autres catégories	20 000

❖ Recommandations d'usage

Ne pas excéder la dose maximale autorisée pour l'aliment de chaque espèce.
L'utilisation simultanée de macrolides administrés par voies orale doit être évitée.
L'additif consistant en illite-montmorillonite-kaolinite est riche en fer (inerte).

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Pour ce paragraphe, merci de vous référer à la fiche de sécurité du produit **FDS013**.

PEREMPTION, EMBALLAGE, STOCKAGE

Stocker, transporter dans un endroit sec et bien ventilé.
Ce produit est commercialisé en sacs, big bag ou vrac.
La conservation est de 3 ans à partir de la date de fabrication.